

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/60

Séance du 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BUSSEUIL Georges, BENCADI Karim
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 13	
Nombre de suffrages exprimés : 13	
Votes Pour : 13	Procurations : MORIN DESMURS Michèle a donné procuration à P. BERDAGUE, CLEMENT Nathalie a donné procuration à V. MATHUS
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	Absents/excusés : DELANGLE Sylvie, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvain, MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : subvention exceptionnelle au Centre de Documentation Résistance et Déportation

Monsieur le Maire indique aux élus que la commune a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de la part du Centre de Documentation Résistance et Déportation 71.

L'association sollicite une aide financière de la part des communes concernées par la présence de Justes sur leur territoire ; aide dont le but est de financer une exposition itinérante intitulée « les Justes de Saône-et-Loire » qui accompagnera la pose de plaques mémorielles.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE l'attribution d'une subvention à l'association CDRD71 (Centre Documentation Résistance et Déportation) à hauteur de 100€

-PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2025

-CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 4/11/2025
Publié le 6/11/2025
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

D2024/186

ll